

Conseil de l'UFR Sciences du Jeudi 6 Octobre 2011

Compte rendu (non officiel) réalisé par les élus des listes Collégialité et Transparence

Vos élus : Marc Peigné, Anne Duittoz, Jean-Claude Soret, Gilles Lalmanach, Jean-Gabriel Bréhéret, Nadine Fresquet, Jean Fabbri, Bénédicte Montigny, Patrice Limelette, Christine Georgelin, Béatrice Barreira

1) Adoption du Compte-rendu du Conseil d'UFR du 16 Juin 2011

Les élus Collégialité et Transparence demandent des modifications **(en gras)** :

a) Votes sur les modifications de maquette :

<<Adopté **avec 8 abstentions** **Explication de l'abstention : les élus qui s'abstiennent regrettent que les modifications proposées n'aient été motivées que par des seules mesures d'économie et non par des attentes pédagogiques**>>

b) Concernant la création de la commission sur les charges :

<<M. Fabbri et Peigné demandent la création d'une commission chargée de dégager des indicateurs fiables sur les taux d'encadrement **établis en particulier sur la base des charges calculées par les directeurs de Département et le principe de l'égalité TP=TD**>>

c) Concernant les postes

La reformulation de la phrase <<la promotion d'un MCF en immunologie ...>> pour qu'elle soit non opposable en cas de concours.

Le compte-rendu du conseil du 16 Juin 2011, après modification des points ci-dessus, est adopté à l'unanimité.

Les élus Collégialité et Transparence redemandent à pouvoir diffuser à tous les enseignants-chercheurs de l'UFR Sciences le compte-rendu non officiel qu'ils rédigent. Ce compte-rendu a pour but d'informer leurs électeurs des travaux du Conseil. C'est particulièrement important quand il y a un trop long délai entre les conseils d'UFR (Juin-Octobre par exemple).

Le Directeur de l'UFR indique qu'en tant que modérateur de la liste enseignants-chercheurs.sciences, il ne le diffusera pas car le seul compte-rendu officiel est celui adopté en Conseil. Après une vive discussion, il est proposé que la diffusion soit faite au travers d'une liste ad hoc de laquelle les membres de l'UFR non intéressés pourront se désinscrire.

2) Informations

- La Fête de la Science aura lieu la semaine du 10 au 16 Octobre avec un temps fort le week-end aux Tanneurs avec la Chimie mis en exergue cette année,
- Inauguration du Bâtiment Yves Chauvin (ex bâtiment J) le 12 octobre à 11h,
- Les élections étudiantes pour le Conseil d'UFR se dérouleront le Mardi 22 Novembre. Les enseignants sont invités à inciter les étudiants à y participer,
- Calendrier des Conseils d'UFR : le prochain (17 Novembre) sera consacré au budget, celui du 5 avril devrait être celui de l'élection du prochain Directeur(e) d'UFR. Le ministère devrait renvoyer d'ici à fin Octobre, la liste des formations habilitées : a priori pas celles ayant obtenu la lettre C et pour les autres, il n'y a pas nécessairement

automaticité (voir article 23 du décret Licence , paragraphe relatif à la carte des formations)

- JPO : le 18 Février dans deux lieux (Forum et Bâtiment E).

- Insertion Professionnelle ; elle aura lieu la semaine du 21 au 24 Novembre avec la Journée banalisée du jeudi 24. La matinée est consacrée aux Tables Rondes que le Conseil souhaite nombreuses (avec la présentation des différents masters) et l'après-midi est consacrée aux rencontres avec des professionnels. Pensez à transmettre rapidement à l'UFR les propositions, en particulier pour réserver les salles et pour faire la publicité dès que possible.

-PAPS (Plan d'alerte et de prévention du suicide) : l'Université met cela en place via le service de Médecine Universitaire. Une journée de Prévention sera organisée le 2 Février 2012. Pour l'instant, rien n'est formalisé. Il y aura un correspondant PAPS au niveau de l'UFR.

3) Election d'un représentant de l'UFR au conseil des Relations Internationales et au Conseil de documentation

Une candidature spontanée pour chaque conseil. Alain Verger va lancer un appel à candidatures pour vote définitif au prochain conseil.

4) Nouvel Arrêté Licence

Alain Verger présente les principaux points de ce nouvel arrêté comme il l'a fait auprès des responsables d'année de Licence le Mardi 27 Septembre.

L'article 16 relatif au régime de compensation entre semestres est en vigueur dès cette année. Il implique une modification des règles d'obtention des diplômes (cf point suivant)

Les autres points (Référentiels des compétences, enseignant référent, commission d'orientation active, jurys comportant des professionnels donc y compris en Licence, évaluation des formations) seront à prendre en compte dans la rédaction finale des maquettes en vigueur à la rentrée 2012. Certains étaient déjà prévus dans nos maquettes.

Concernant l'évaluation des enseignements, ce qui a été commencé au niveau de l'Université va être généralisé dès cette année à toutes les licences. Pour l'instant, seuls les intéressés et les responsables d'année sont destinataires des retours de l'enquête ; il est prévu que le questionnaire puisse être particularisé à l'occasion du nouveau contrat.

Sessions d'examen : suite à la présence de l'article 17 dans l'arrêté, faisant apparaître le concept de session de rattrapage (que certains interprètent impliquer un seuil à 8 /20) et à l'expérimentation d'une telle nouvelle organisation en Droit, le Conseil évoque la possibilité de fonctionner sur 15 semaines par semestre en réalisant la première session en contrôle continu. L'organisation sur 15 semaines permettraient une souplesse pour une meilleure organisation du contrôle continu et du Plan Réussite.

Par contre, une deuxième session conditionnée à l'obtention de 8/20 ne fait pas l'unanimité.

5) Modifications du mode de contrôle des connaissances

Le document ci-joint adopté en CA le 26 Septembre 2011 modifie les règles de compensation : compensation entre semestre **uniquement par année et nécessité d'avoir les 3 années pour obtenir la Licence**. Bien insister auprès des étudiants, en particulier de L3, sur cette nouveauté.

Ce document a été transmis pour information aux étudiants et aux responsables des L1,L2,L3 et directeurs de Département.

6) Emplois

Postes enseignants

Alain Verger commente le tableau d'utilisation des emplois adopté en CA. Plusieurs postes de l'UFR sciences se trouvent redéployés vers d'autres composantes contrairement à ce que l'UFR aurait souhaité.

Le Directeur et les membres du conseil déplorent :

- a) que l'Université n'ait pas choisi comme une de ses priorités l'amélioration des taux d'encadrement en Anglais sur l'UFR Sciences,
- b) le manque de transparence sur les taux d'encadrement de certaines composantes de l'Université.

Postes Biatoss

Alain Verger rappelle que l'UFR a demandé l'ouverture de concours pour les postes suivants :

- 1 poste d'IGR pour le labo des cellules cardiaques (qui sera peut être transformé par l'université en ASI - non confirmé) - concours externe
- 1 poste de technicien en chimie - concours externe
- 1 poste d'adjoint technique en physique - recrutement sans concours
- 1 poste d'adjoint administratif en mathématiques - recrutement sans concours
- 1 poste d'adjoint administratif en sensoriel - recrutement sans concours

(le recrutement sans concours correspond à une 1ère sélection par un jury des lettres de candidature et CV puis à un entretien professionnel des candidats sélectionnés avec ce même jury)

Plusieurs membres du conseil regrettent que le déclassement des postes vacants ne permette plus la promotion de Biatoss en place.

7) Questions diverses

(i) Commission sur les charges d'enseignement (cf début du CR)

Alain Verger doit provoquer une réunion des directeurs de départements, ou de leur représentant, pour la définition des éléments objectifs à prendre en compte et la synthèse des différentes données connues des directeurs de Département. Suivi du dossier au prochain conseil d'UFR.

(ii) Demande de bureau pour les enseignants ne faisant pas leur recherche à l'UFR

Le Directeur répond qu'actuellement cela n'est pas envisageable par manque de places.

(iii) Opération Ingénieur(e) toi aussi ! (ITA) pour la promotion des études scientifiques supérieures longues chez les lycéens, de milieux sociaux dits défavorisés, en classe terminale dans l'Indre et Loire.

Un avenant de la charte actuelle, regroupant les Lycées Descartes et Vaucanson, le CEA Le Ripault et le Département d'informatique de l'EPU de l'Université F. Rabelais, devra être approuvé par le prochain Conseil afin de permettre l'accueil de ces jeunes par le Département de Chimie de l'UFR

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 19h10.